

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 62 (1911)
Heft: 5

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ce moyen-là, la même anomalie ait pu se propager dans les diverses stations européennes où l'épicéa vergé a été constaté. Cette *dissémination lointaine* ne présente, par contre, aucune difficulté si on la suppose effectuée par l'intermédiaire des grains de pollen.

Un point pour terminer. Toute notre argumentation concernant la dissémination des balais spontanés de l'épicéa suppose, qu'une fois ou l'autre, un balais a donné naissance à des fleurs mâles pourvues de pollen fertile. Cette supposition est rendue parfaitement légitime par la découverte des graines mentionnées par Tubbeuf ; néanmoins, jusqu'ici ces fleurs mâles sur balais n'ont jamais été signalées. Bien que leur production doive être extrêmement rare et leur existence beaucoup plus difficile encore à déceler que celle des cônes, dont la persistance est plus longue que celle des „chatons“, nous nous permettons d'attirer l'attention des forestiers sur l'intérêt qu'aurait une pareille découverte, et d'aiguillonner si possible leur zèle bien connu vers la recherche de ce „rara avis“.

Zurich, mars 1911.

Paul Jaccard,

Professeur à l'Ecole polytechnique fédérale.



Affaires de la Société.

Séance du Comité permanent, à Zurich, les 28 et 29 avril 1911.

Cette séance est convoquée en vue de discuter les motions Engler et Flury, en présence des Commissions spéciales, désignées à cet effet.

1. *Motion Flury.* L'ouvrage projeté sur „*Les conditions forestières de la Suisse*“ sera publié, si possible, à l'occasion de l'Exposition nationale qui aura lieu à Berne en 1914. Le programme présenté par M. Flury sera entièrement modifié, de façon à faire un ouvrage essentiellement populaire ; le grand travail projeté restant l'affaire du Département fédéral de l'Intérieur. M. Flury est chargé de la rédaction, après que son nouveau programme aura été discuté et accepté par la Commission de rédaction. Le côté financier de la question sera soumis à l'assemblée générale de Zoug, qui décidera.

2. *Motion Engler.* Il y aurait lieu de rappeler aux autorités et au public cultivé, en général, l'importance de la tâche économique qui incombe aux agents forestiers et de justifier ainsi leur prétention à une égalité de traitement ; car les agents forestiers ne demandent pas autre chose que d'être traités comme ceux dont on exige la même culture scientifique et professionnelle. Cette campagne pourrait se faire par la publication d'un mémoire et d'articles insérés dans les journaux

du pays. Il y aurait donc lieu de désigner un Comité d'action, chargé de faire le nécessaire ; le Comité permanent fera des propositions à ce sujet à l'assemblée générale de Zoug.

3. *L'enquête sur l'emploi des traverses de hêtre* est assez avancée actuellement, pour permettre un résumé provisoire ; il manque encore les données du Tessin, du Jura bernois et de quelques arrondissements cantonaux.

On peut admettre une récolte annuelle de 15,000 m³, à fr. 27 le m³, rendu en gare ; ce volume de bois permet la préparation d'environ 100,000 traverses ; les besoins annuels des C. F. F., pour les années 1907—1910, sont d'environ 42,000 traverses de hêtre. Il serait donc dans l'intérêt de notre économie forestière, de voir les traverses de hêtre trouver un emploi de plus en plus général.



Réunion de la Société suisse des forestiers dans les Grisons.

Procès-verbal de la séance du 4 juillet 1910, à Coire.

(Suite).

Le budget pour 1910/1911 est admis comme suit :

I. Recettes.

1) Cotisations annuelles	fr. 1800.—	
2) Subside fédéral	„ 5000.—	
3) Divers ; admissions nouvelles ; intérêts du compte courant	„ 200.—	
	Total des recettes	fr. 7000.—

II. Dépenses.

1) Administration, frais d'impression	fr. 700.—	
2) Comité permanent ,	„ 700.—	
3) Subside pour la bibliographie forestière internationale	„ 500.—	
4) a) Journal forestier, édition allemande	„ 2200.—	
b) „ „ „ française	„ 1700.—	
5) Journal, aux membres de notre société	„ 850.—	
6) Séances de commissions, divers	„ 150.—	
7) Concours	„ 1200.—	
	Total des dépenses	fr. 8000.—

Il est ainsi prévu un déficit de fr. 1000.

Sont admis, à l'unanimité, membres de la société, MM. :

- 1) Gascard, Fritz, adjoint, à Münster.
- 2) Næf, Walter, commerçant en bois, à Winterthour.
- 3) Aubert, Frank, inspecteur forestier d'arrondissement, à Bellinzona.
- 4) Meyer-Rusca, J., à Winkel près Bülach (Villa Tusculum).
- 5) Burger, Joseph, président de la section des forêts, à Laufen.

- 6) Uttinger, Walter, stagiaire forestier, à Zoug.
- 7) Speck, François, administrateur des forêts, à Zoug.
- 8) Häusler, Joseph, administrateur des forêts, à Unterägeri.
- 9) Robbi, Josias, chef de la section des forêts, à St-Moritz.
- 10) Campell, Richard, rentier, à Coire.
- 11) Robbi, A., président, à St-Moritz (Hôtel La Margna).
- 12) Bezzola, Rodolphe, président de commune, à Zernez.
- 13) Waldmeier-Glinz, à Rheinfelden.
- 14) Lorétan, inspecteur forestier d'arrondissement, à Viège.
- 15) Schmid, assistant-forestier, à Winterthour.

Sur la proposition du Comité permanent, il est décidé de prier le canton de Zoug d'organiser la réunion annuelle de 1911. M. le conseiller d'Etat *Merz* fonctionnera comme président du Comité local, et M. *Mettler*, inspecteur forestier cantonal, comme vice-président. Ce dernier remercie l'assemblée pour sa décision et assure que la population zougoise et ses autorités nous feront un accueil chaleureux l'an prochain.

Le Comité permanent propose encore la nomination, comme membre d'honneur, de M. le professeur *Felber*, ancien président de notre Société. Ce nouveau membre d'honneur est nommé aux applaudissements de l'assemblée.

M. *Enderlin*, inspecteur forestier cantonal, présente le rapport de la Commission spéciale sur la question des réserves des *forêts vierges*. Celle-ci propose, d'accord avec le Comité permanent, d'adopter les trois réserves suivantes aux conditions indiquées :

- 1^o Au Scatlé, près de Brigels, environ 5 ha dans un peuplement d'épicéa ; réserve pendant 60 ans. Indemnité à payer à la commune, fr. 1200 en un versement.
- 2^o En Thurgovie, une réserve d'environ 4 ha dans une forêt sise sur les berges de la rive gauche de la Thour, non loin de Wyl. Durée de la réserve, 25 ans. Indemnité à payer, fr. 60 par an.
- 3^o Au Schattigenwald, près d'Altorf, environ 30 ha dans un peuplement mélangé d'épicéa, de hêtre et de sapin. Durée de la réserve, 60 ans. Indemnité à payer, fr. 150 par an.

M. le Dr *Fankhauser*, inspecteur forestier fédéral, remercie la Commission spéciale d'avoir donné une suite tangible à son idée, mais il estime que le coût réclamé est bien élevé et que, d'autre part, la durée prévue pour les réserves est trop courte.

Il dépose une motion d'ordre ainsi conçue : „La question est renvoyée au Comité permanent avec prière de faire des propositions touchant la création des réserves permanentes et non pas seulement sur des réserves temporaires.“

M. *Enderlin* combat ce point de vue et montre que, jusqu'ici, le travail de la Commission spéciale a été fait conformément aux décisions précédentes de la Société. Les projets de location sont prêts. Un renvoi serait préjudiciable; l'occasion serait peut-être perdue à tout jamais.

M. *Glutz*, inspecteur forestier, remercie M. le Dr Fankhauser pour l'idée émise. Mais elle ne peut devenir applicable que par achat ou par une servitude éternelle. La première alternative serait trop coûteuse, et n'est-il pas à craindre que la seconde se heurte au refus des propriétaires de forêts. Il appuie donc les propositions de la Commission et en recommande l'adoption.

M. *Liechti*, administrateur forestier, à Morat, désire savoir quelles mesures seront prises pour la conservation des peuplements à résérer.

Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet. A la votation, la motion Fankhauser est repoussée par 62 contre 11 voix. Elle est renvoyée au Comité à titre de vœu et comme renseignsment.

Communications. La parole est à M. *Meyer*, inspecteur forestier adjoint, à Coire, lequel nous entretient, une heure et demie durant, *des forêts dans les Grisons*. Ce travail, très fouillé, très complet, fut un tableau des conditions forestières des Grisons au point de vue technique et administratif. Vu son étendue, il ne saurait être question de le résumer ici ; il est, au reste, décidé de le publier dans le Journal.

M. *Enderlin* profite de la discussion pour aborder la question des pâturages boisés chez nous ; il jette un coup d'œil rétrospectif sur les opinions émises sur ce sujet au cours des réunions de notre Société. Il a été traité plusieurs fois. Le préopinant dit son avis sur la manière de comprendre la séparation entre la forêt et le pâturage, à la lumière de la loi forestière fédérale de 1902.

M. *Merz*, inspecteur forestier fédéral, à Berne, félicite l'administration forestière grisonne pour la belle activité qu'elle déploie dans le domaine si important des chemins en forêt. Il se demande s'il ne serait pas possible d'adoindre aux inspecteurs forestiers d'arrondissement des aides qui seraient spécialement chargés de s'occuper de ces constructions.

La seconde communication prévue à l'ordre du jour, soit celle de M. *Ganzoni*, inspecteur forestier d'arrondissement, à Celerina, sur „les forêts de la Haute-Engadine“, ne put avoir lieu, faute de temps. Sa lecture, le mardi matin, sur l'Alpe de Laret, fut une excellente introduction aux différentes excursions entreprises, par groupes, dans ces forêts de haute montagne.

Ces points étant liquidés, on en arrive aux *Affaires de la Société*.

On sait combien graves ont été, pour notre pays, les inondations de cette année, qui, partout, ont semé la ruine et la désolation. M. le professeur *Felber*, en présence de l'importance de ces catastrophes, a tenu de renseigner l'assemblée sur ce point : „*Quelles sont les leçons à tirer des inondations de cette année en Suisse ?*“

M. *Felber*, que le Conseil fédéral venait de désigner comme président de la Commission de taxe des dégâts causés, semblait particulièrement désigné pour traiter ce sujet. Il l'a fait en commençant par un historique complet des mesures prises chez nous, par la Confédération, contre les dangers d'inondation. Il a noté la disposition, que

l'on retrouve trop souvent, entre les dépenses pour travaux d'endiguement et celles pour les boisements.

Abordant les dernières catastrophes, il résume ses observations et propositions sous la forme des thèses suivantes :

Thèses de M. Felber. On ne saurait établir aucune relation quelconque entre les fortes chutes de pluie du mois de juin 1910 et le taux de boisement du pays ou de ses différentes parties. L'influence bienfaisante du boisé sur le régime des eaux est bien établie en ce sens qu'il ralentit l'écoulement. Et pourtant les dépenses pour une augmentation de l'étendue boisée en montagne sont encore trop faibles si on les compare avec celles affectées aux endiguements et aux corrections de torrents. Les corrections de ravines, des torrents et des rivières sont, en général, d'excellentes mesures de précaution. Elles réclament une surveillance constante et un entretien continu. Mais on ne peut obtenir un effet durable et définitif que par la fixation du sol des régions supérieures.

Les forêts qui recouvrent les berges de nos cours d'eau doivent être soumises à un traitement particulier. Le taillis et le taillis sous futaie seront, en général, ceux qui conviennent le mieux. Bien souvent, l'installation et l'utilisation de dévaloirs en terre sont la première cause de la formation de ravines dangereuses. Aussi faut-il, partout où c'est possible, remplacer ces dévaloirs par des chemins, par des dévaloirs en bois ou par des câbles aériens.

Les inondations en plaine sont souvent une conséquence des dépôts de matériaux laissés par des torrents dans les cours d'eau du fond de la vallée. Aussi, ne faut-il dévier l'embouchure d'un pareil torrent qu'avec beaucoup de prudence. Il convient de ne le faire qu'après une étude exacte des conditions de pente du cours d'eau et de son affluent. Ne le faire, enfin, que d'après les indications de techniciens compétents en hydraulique.

Après chaque inondation, il importe de veiller à ce que l'eau puisse s'écouler d'une façon régulière et aussi sûre que possible. L'omission de cette mesure peut donner lieu aux pires catastrophes aux prochaines hautes eaux.

On a constaté, pendant les récentes inondations, un bel élan d'esprit de fraternité entre Confédérés ; nos soldats ont fait preuve de la plus belle vaillance. Espérons que cet esprit patriotique se montrera encore pendant les collectes qui vont être organisées.

L'état actuel du fonds pour les secours aux dommages non soumis à l'assurance ne saurait suffire lors d'une catastrophe affectant tout le pays. Mais, par contre, il rend d'excellents services, dans les cas particuliers, quand il ne peut être fait appel à la générosité publique. Il est donc hautement désirable qu'il soit augmenté par des subsides de l'Etat et des particuliers.

M. le professeur *Decoppet* croit aussi le moment arrivé pour notre Société de s'occuper de la question. Craignant que, par la suite, les subventions fédérales ne soient diminuées, il dépose la résolution suivante :

„La Société suisse des forestiers, convaincue de l'utilité des travaux entrepris dans le périmètre des torrents, prie l'Assemblée fédérale de continuer à vouer toute sa sollicitude à cette partie importante de son activité.“

M. *Caflisch*, conseiller national, à Coire, appuie ces idées.

La résolution est admise à l'unanimité.

(A suivre.)



Communications.

Centenaire de l'entreprise de la Linth.

Parce qu'elle a été menée à bien à une époque où l'unité de la Confédération n'était pas réalisée aussi étroitement qu'aujourd'hui, et où l'on ne disposait pas des ressources qui ont été le fruit de la centralisation, la correction de la Linth, à laquelle *Hans-Konrad Escher* a attaché son nom à jamais, restera dans tous les temps un admirable monument, à la fois du génie humain et de la solidarité et de la persévérance des Confédérés.

Le 8 mai 1811, les eaux sauvages de la Linth, le collecteur bien connu des vallées glaronaises, se précipitèrent pour la première fois dans le canal qui les détourne dans le lac de Wallenstadt, choisi comme bassin de clarification pour ce torrent chargé de gravier et de limon.

Précédemment, la Linth se déversait dans la vaste plaine séparant les lacs de Zurich et le Wallensee, plaine qu'elle a formée à travers les siècles par ses propres alluvions. Cet immense delta fut la cause première de la création des deux lacs, qui, aux temps préhistoriques, ne formaient qu'une seule nappe, dont un bras s'étendait au midi jusqu'à la région occupée aujourd'hui par la ville de Glaris. Grâce à un apport considérable et incessant de matériaux de charriage, qu'on évalue actuellement encore, à leur entrée dans le lac de Wallenstadt, à 60,000 m³ par année, non seulement le bassin lacustre, évidemment peu profond, qui s'étendait entre Lachen et Weesen, fut comblé, mais l'émissaire du Wallensee, la Maag, fut continuellement obstrué par les galets. Aussi, les riverains de ce lac souffraient énormément de ce régime, qui, lors des crues du printemps, occasionnait chaque année un débordement, atteignant le premier étage des maisons à Weesen et à Wallenstadt et causant la paludification de toute la contrée. L'immense plaine entre Siebnen et Utznach ne formait qu'un vaste marécage, où la Linth dessinait ses méandres toujours changeants.

Le mal ne pouvait aller qu'en empirant, puisque l'écoulement des eaux devenait de plus en plus difficile. Il fut aggravé tout particulièrement par la destruction des forêts sur les pentes du bassin de réception, avec laquelle les grandes inondations des XVII^{me} et XVIII^{me} siècles marchèrent de pair. La mesure fut comblée par les désastres